

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 11 novembre 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/11/397 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

08/11/398 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

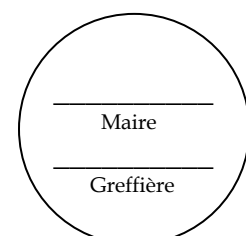
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2008 et de la séance spéciale du 27 octobre 2008.

ADOPTÉE

08/11/399 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire Marc Roy, fait rapport de la situation financière de la ville de L'Île-Perrot et en dépose copie au conseil.



08/11/400 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le 6^e alinéa de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes en vertu duquel le conseil municipal est habilité de décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du rapport du maire à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, le texte du rapport du maire sur la situation financière de la ville de L'Île-Perrot soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

08/11/401 GRATUITÉ DE LA SALLE VAUDREUIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la gratuité de la salle Vaudreuil du centre communautaire Paul-Émile-Lépine dans le cadre d'une levée de fonds au profit de la Fondation des Étoiles et pour laquelle sera organisée un souper spectacle en date du 7 décembre 2008.

ADOPTÉE

08/11/402 SUBVENTION – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par « Carrefour Jeunesse – emploi » en date du 29 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer cet organisme.

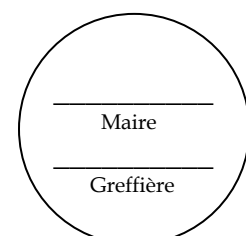
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER une somme de 500,00\$ à titre de subvention à « Carrefour Jeunesse – emploi ».

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-492 (fondation du maire).

ADOPTÉE



08/11/403 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MAISON D'HÉBERGEMENT « LA DEMEURE DE MON ENFANT »

CONSIDÉRANT la mission humanitaire du projet « La Demeure de Mon Enfant » qui consiste à ouvrir une maison d'hébergement permanent pour personne vivant avec un handicap physique ou intellectuel sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette maison offrira une alternative sécuritaire, chaleureuse et humaine pour les parents qui doivent trouver un hébergement pour leur enfant adulte vivant avec un handicap;

CONSIDÉRANT le manque de ressources pour soutenir les parents et familles de notre région qui ont à faire face à de tels problèmes;

CONSIDÉRANT que la région de Vaudreuil-Soulanges ne possède aucun hébergement de ce genre et que la population croissante de la région amène une clientèle important pour ce type de résidence;

CONSIDÉRANT les emplois qui seront ainsi créés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil appuie le projet « La Demeure de Mon Enfant » visant à ouvrir à Rigaud une maison d'hébergement pour personne vivant avec un handicap intellectuel, physique ou autre.

ADOPTÉE

08/11/404 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU- MOULIN

IL EST

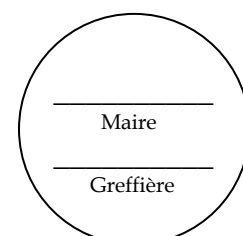
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPUYER la Société de développement du parc historique de la Pointe-du-Moulin (SDPHPDM) dans ses démarches auprès du Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges pour la présentation de leur projet visant à prendre en charge l'animation du parc historique de la Pointe-du-Moulin et pour la présentation d'une demande de subvention au pacte rural.

ADOPTÉE

08/11/405 RÉSÉRVISTES NON RÉMUNÉRÉS - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot dans son rapport du 14 octobre 2008.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE messieurs Sébastien Bernard, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Michel Delorme, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Dominick Dunn, domicilié à L'Île-Perrot et Dominic Leduc, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, soient autorisés à faire partie de l'équipe des réservistes, non rémunérés, du service de sécurité incendie.

QUE les candidats suivront le programme de formation « Pompier 1 » et seront assurés par la CSST durant leur formation.

ADOPTÉE

08/11/406 POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE DE MONSIEUR GUILLAUME LEDUC

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter les effectifs au service de sécurité incendie de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot dans son rapport du 16 octobre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'embauche, pour une période probatoire d'un an, de monsieur Guillaume Leduc, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, en tant que pompier à temps partiel (sur appel).

Le candidat devra avoir complété 300 heures du nouveau programme de formation « Pompier 1 » avant que la période de probation soit terminée.

ADOPTÉE

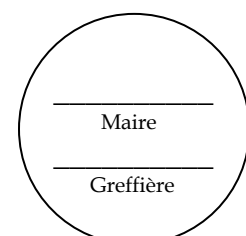
08/11/407 POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE DE MONSIEUR WILLIAM SPENCE

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter les effectifs au service de sécurité incendie de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot dans son rapport du 9 octobre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'AUTORISER l'embauche, pour une période probatoire d'un an, de monsieur William Spence, domicilié à L'Île-Perrot, en tant que pompier à temps partiel (sur appel).

Le candidat devra avoir complété 300 heures du nouveau programme de formation « Pompier 1 » avant que la période de probation soit terminée.

ADOPTÉE

08/11/408 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 OCTOBRE 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 octobre 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 068 295,88\$.

ADOPTÉE

08/11/409 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU SECOND SEMESTRE

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du second semestre de l'exercice financier 2008.

08/11/410 AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

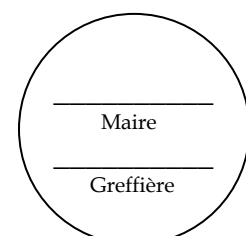
D'ENTÉRINER les affectations budgétaires effectuées par la trésorière durant la période comprise entre le 24 avril 2008 et le 31 octobre 2008, telles que détaillées dans son rapport du 31 octobre 2008 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

08/11/411 AMENDEMENT À L'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels en évaluation municipale tel qu'adjudgé en date du 12 septembre 2006 par la résolution numéro 06/09/297;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville que le mandat pour assurer l'actualité et l'authenticité de l'inventaire des fiches de propriété soit reporté à plus tard;



CONSIDÉRANT l'article 2 dudit contrat qui prévoit qu'un amendement peut être apporté après entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE REPORTER au prochain rôle triennal (2010-2011-2012) le mandat pour assurer l'actualité et l'authenticité de l'inventaire du milieu et d'ajuster le coût du contrat par un paiement de 5280,84\$, plus les taxes applicables pour couvrir les mois de novembre et décembre 2008 ainsi que l'année 2009.

ADOPTÉE

**08/11/412 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1 INTITULÉ :
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496
ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES
RÉCLAMATIONS SUR LE PARTAGE DES COÛTS
D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE »**

Monsieur le conseiller André Groulx donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 496-1, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 496 établissant une politique de traitement des réclamations sur le partage des coûts d'installation d'une clôture mitoyenne ».

**08/11/413 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 602 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'ANNÉE 2009 »**

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 602 intitulé : « Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 2009 et pourvoyant à l'imposition des taxes générales, spéciales, ordures, eau et égouts pour l'année fiscale 2009 ».

**08/11/414 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-4 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580, AFIN D'ABOLIR LA ZONE P-95 ET INCLURE LE
LOT 2 736 628 DANS LA ZONE H-94 »**

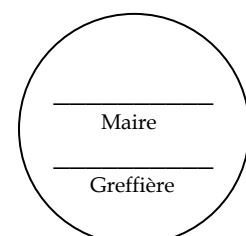
Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-4, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADOPTER le règlement numéro 580-4 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- d'abolir la zone P-95;
- d'inclure le lot numéro 2 736 628 dans la zone H-94 ».

Des copies du règlement numéro 580-4 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/11/415 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-5 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580-5, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-98 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-68 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 7 ÉTAGES COMPRENANT 100 UNITÉS EN COPROPRIÉTÉS »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-5, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-5 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de créer une nouvelle zone H-98 à même une partie de la zone H-68 pour permettre la construction d'un immeuble de 7 étages comprenant 100 unités en copropriétés ».

Des copies du règlement numéro 580-5 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

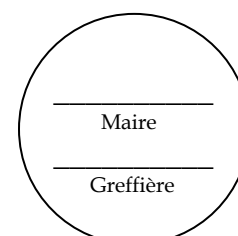
08/11/416 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 584, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H-97 À CE RÈGLEMENT »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 584-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 584-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 584, afin d'assujettir la zone H-97 à ce règlement ».



Des copies du règlement numéro 584-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/11/417 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET DES GLISSADES

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour l'arrosage et le déneigement des patinoires et des glissades;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la séance de clôture du 27 octobre 2008, 2 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme au cahier des charges.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER le contrat relatif à l'entretien des patinoires et des glissades pour la saison hivernale 2008-2009, à « Mécanique à domicile / Entretien général », représentée par monsieur Lauréat Bolduc, ayant sa place d'affaires au 378, Grand boulevard # 3, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 4X2, au coût de 44 924,25\$ toutes taxes incluses, le tout conformément à la soumission datée du 21 octobre 2008.

D'AUTORISER une dépense de 39 800,00\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-730-20-447.

ADOPTÉE

08/11/418 ACHAT DE MOBILIER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

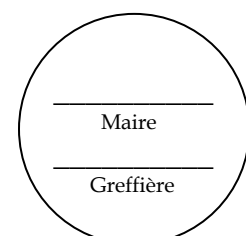
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de mobilier pour le centre communautaire Paul-Émile-Lépine chez « Accent Québec », sis au 108, avenue Gun, à Pointe-Claire (Québec), H9R 3X3, au coût de 10 985,60\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 850,72\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE



08/11/419 ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 16 septembre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de mobilier urbain pour les parcs chez « A.B.C. Recreation », sis au 3581, rue d'Argenteuil, à Terrebonne (Québec), J6Y 1V3, au coût de 15 955,70\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 212,21\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

08/11/420 DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRE SUR LAMPADAIRE - RUE HENRIETTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'installation d'une lumière de rue sur la rue Henriette, au coût de 1200,00\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1294,50\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-340-00-453.

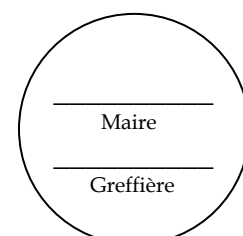
ADOPTÉE

08/11/421 MANDAT POUR LA COLLECTE SPÉCIALE DES FEUILLES MORTES ET CONDITIONNEMENT PAR COMPOSTAGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Entreprise sanitaire F.A. Limitée », sise au 4900, Rang St-Elzéar Est, à Laval (Québec), H7E 4P2, pour la collecte et le transport des feuilles mortes sur le territoire de la municipalité qui sera effectuée à 3 reprises, soient les 7, 14 et 21 novembre 2008, au coût de 18 810,00\$, plus les taxes applicables, incluant le travail de conditionnement des feuilles par compostage.



D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 291,29\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-452-10-447.

ADOPTÉE

08/11/422 P.I.I.A. – ZONE C-18 – 10, BOULEVARD DON-QUICHOTTE (LOTS 1 577 876 ET 1 575 390)

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. pour le 10, boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 4 novembre 2008.

IL EST

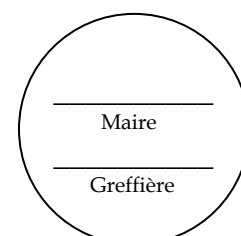
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une pharmacie (Pharmaprix) avec clinique médicale au 10, boulevard Don-Quichotte, sur les lots 1 577 876 et 1 575 390, tel que démontré au plan du site SP-20 et le plan de plantation LA-01, préparé par Fahey & Associés et datés du 27 octobre 2008 ainsi que selon les plans préparés par l'architecte Arciero, feuillets 1 à 5 daté du 8 septembre 2008, conditionnellement à ce qui suit :

- qu'une demande de remplacement de lots soit déposée;
- que la voie de déchargement soit maintenue du côté sud-est (le long du lot 1 577 877);
- que les enseignes sur vitrage ne représente pas plus de 25% de la superficie;
- que le lettrage des enseignes sur le bâtiment pour la pharmacie ne dépasse pas la hauteur du toit;
- que l'éclairage ne débord pas hors site et est essentiellement orienté vers le sol;
- que dans la bande de verdure du côté ouest (Route 20) des stationnements, soit planté un arbre à tous les 10 mètres linéaires. Ces arbres devront être en mottes et ayant un diamètre de 5 cm.



QU'UNE nouvelle demande soit déposée en ce qui concerne l'enseigne détachée ainsi que celle de la clinique médicale.

ADOPTÉE

08/11/423 MANDAT POUR L'EXPERTISE DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme Barrette et Associés, sise au 116, rue Pierre Foretier, à L'Île-Bizard (Québec), H9C 2B1, pour la préparation d'un programme de prévention et d'inspection de la toiture de l'usine de filtration au coût de 950,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 8 octobre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1024,81\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 577.

ADOPTÉE

08/11/424 MANDAT D'ARCHITECTURE POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme Dubé Matte et Associés architectes, sise au 3341, boulevard de la Gare, bureau 200, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour le projet de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin, au coût de 22 000,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 24 septembre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 732,50\$ nette de ristourne.

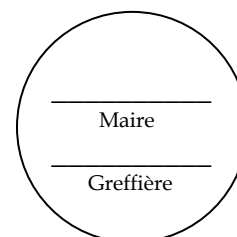
QUE ce projet soit financé à 50% par une subvention et 50% par le surplus.

ADOPTÉE

08/11/425 MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment



DE MANDATER la firme CDGU Ingénierie Urbaine, sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour la fourniture de services professionnels de génie pour le projet de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin, au coût de 22 100,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 9 octobre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 840,38\$ nette de ristourne.

QUE ce projet soit financé à 50% par une subvention et à 50% par le surplus.

ADOPTÉE

08/11/426 ACHAT D'UN SYSTÈME CENTRAL DE VENTILATION AU GARAGE MUNICIPAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un système central de ventilation au garage municipal chez Desmair, sis au 97, boulevard Don-Quichotte, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, au coût de 11 375,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 14 juin 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 270,78\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 10 à 20 h 20.

08/11/427 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

